



Valeur de l'intitulé du poste sur la fiche de paie

Par **poclain**, le **28/02/2011** à **17:21**

Bonjour,

en 2006 l'association ou je travaillait comme webmaster a fusionné avec 4 autres pour former un Etablissement Publique.

A cette occasion mes missions ont changées et en 2007 l'intitulé de ma fiche de paie est devenu "Responsable informatique".

Depuis, aucune fiche de poste n'a été faite et ma condition salariale n'as pas évolué.

Avant d'engager une négociation je souhaite me renseigner sur le contexte juridique qui l'accompagne.

Cet intitulé a-t-il valeur de mission ?

Dans quel mesure pourrai-je faire valoir mes droits de réévaluation de salaire ?

Une rétroactivité est-elle envisageable ?

D'avance merci pour vos lumières,

Léonard.